



Réclamation crédit 15 ans après

Par Paris

Bonjour

Je viens de recevoir un appel d un service de recouvrement me disant devoir 10000? à la société xxxxxx depuis 2007. A cette époque j avais fait un dossier de recouvrement de surendettement que je n ai pas tenu financièrement.depuis 2009 j ai réussi à trouver des arrangements avec les divers crédit. J ai certainement oublié xxxxxx pas de nouvelle depuis .

Ayant déménagé plusieurs fois il me dise qu il m'on envoyé des lettres aux différentes adresse sans réponse de ma part.

La dernièrement sur mon domicile actuel en 2022 ,je n ai aucun souvenir d'avoir reçu du courrier simple.

Maintenant il me réclame cette somme 15 ans après avec des mensualités énormes.ont ils le droit ?

J ai jamais eu de recommander à ma connaissance de leurs parts ainsi que la venue d un huissier ?

Dois je payer ou j ai le droit de refuser

Merci pour vos réponse

Cordialement

Par morobar

Bonjour,

Dois je payer ou j ai le droit de refuser

Vous avez le droit de réclamer la présentation d'un titre exécutoire.

Sans ce titre aucune mesure de recouvrement n'est possible, et la dette est vraisemblablement prescrite depuis longtemps.

Par Paris

Bonjour,

Merci pour votre réponse je vais leurs demander et je verrais pour la suite comme ils sont très virulents cela me fais un peut peur .

Cordialement